***Article 1 : Organisation***

Le  Bike&Run est organisée par ***l’ACBB Triathlon*** dans le domaine national du Parc de Saint-Cloud (Manufacture du Pont de Sèvre.

***Article 2 : Présentation***

L’épreuve est une épreuve interne à la section, est réservée à ses membres. Le Bike&Run est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale).

Les coureurs s'élanceront en premier et rejoindront les vététistes à 100 ou 200 mètre pour effectuer ensemble le parcours défini. C’est une course où les équipiers restent groupés, le VTT servant de témoin pour un passage de la main à la main avec prise de relais de durée libre.

Les équipiers passent ensemble à chaque tour la zone d'arrivée d’une longueur de 50m.

***Article 3 : Parcours  uniquement sur le domaine du Parc de Saint-Cloud et programme.***

Les distances des épreuves jeunes sont conformes au cahier des charges de la ligue. La difficulté du parcours est adaptée selon les catégories. Les horaires et les distances sont à savoir :

* 9h30 : Jeunes 6-9 (mini-poussin et poussin) 2 km <http://www.openrunner.com/index.php?id=3353359>
* 10h00: Jeunes 10-13 (pupille benjamin) – boucle de 3,3 Km <http://www.openrunner.com/index.php?id=3353352>
* 10h45 :
	+ Cadet minime junior et adulte en version « découverte » : deux boucles soit 6.6km
	+ Adulte version « compétition » quatre boucles soit 13,2 km

<http://www.openrunner.com/index.php?id=3353352>

Briefing 5’ avant chaque course

Podium 15’ après l’arrivée de la dernière équipe de chaque course

L’épreuve se déroule sur un circuit tout terrain dans un cadre exceptionnel.

Dans le souci de respecter le site de la course, il est strictement interdit de jeter des détritus sur le parcours. Toute ignorance de cette règle entrainera la disqualification de l’équipe.

***Article 4 : Règles de course***

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l’épreuve pour chaque équipier.

Interdiction de monter à deux simultanément sur le VTT.

Le dossard doit être porté devant par chaque concurrent pendant toute la durée de l’épreuve (autorisation du porte dossard).

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification.

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.

 ***Article 6 : Engagement***

Inscriptions uniquement par internet [ICI](http://my1.raceresult.com/details/index.php?page=2&eventid=24029&lang=fr)

***Article 7 : Responsabilité***

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l’assurance de la section.

***Article 10 : Accès***

Parc de Saint-Cloud Lieu de RDV : A l'intérieur du parc de Saint Cloud, devant le musée national de Céramique-Sèvres

|  |
| --- |
|  |